

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du :02.01.2015

Numéro version : 1

Révision du :

SECTION 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société /de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit : EAU JAPONAISE****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substances ou du mélange et utilisation déconseillées.****Emploi de la substance/de la préparation :****1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**

LES FRERES NORDIN

ZA du Charbonneau – 11 rue de la Pierre Blanche

91630 CHEPTAINVILLE

Tél. : 01.69.14.10.70 - Fax : 01.64.56.26.24

contact@freresnordin.com

N° d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)

Belgique : Tél : 32 070/245 245

Suisse : 145

SECTION 2 : Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



LIQUIDE INFLAMMABLE



MATIERES CORROSIVES

Phrases de dangers

P102	tenir hors de portées des enfants
EHH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçure de la peau
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence et vertiges

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les vapeurs
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation
P303 +P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau, se doucher
P305+P351	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Continuer à rincer
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche
P331	Ne pas faire vomir
P501	Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale (déchèterie)

SECTION 3 : Composition/information sur le s composants**Substance / Mélange****Préparation****Composants**

Ce produit est dangereux

Composants

Composants participants à la classification ou présents au-dessus du seuil de concentration déclarable

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du : 02.01.2015

Numéro de version 1

Révision du :

Nom du produit : EAU JAPONAISE

NOM DE LA SUBSTANCE	CONCENTRATION	N° CAS	N° CE	N° INDEX CE	N° ENREGIST.	CLASSIFICATION
ETHANOL	10 A 20%	64-17-5	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	F ; R11 ----- Flam. Liq.2 H225 Eye irrit.2 ;H319
HUILE MINERALE BLANCHE (PETROLE)	5 a 10%	8042-47-5	232-455-8	-----	01-2119457078-27	Non classé.(DSD/DPD) ----- Asp tox1 H304
ACIDE SULFURIQUE	1 A 5%	7664-93-9	231-639-5	016-020-00-8	01-2119458838-20	C ;R35 ----- Skin corr1A ; H314 Eye dam. 1 ; H318
BUTANONE (ETHYL METHYL CETONE)	<1%	78-93-3	201-159-0	606-002-00-3	01-2119457290-43	F.R11 R66 – R67 Xi ; R36 ----- Flam.liq.2 ;H225 Eye irrit.2 ; H319 STOT SE 3 ; H336 EUH066
2-PROPANOL	<1%	67-63-0	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	F.R11 R66 Xi ; R36 ----- Flam.liq.2 ;H225 Eye irrit.2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

Le glycérol est listé car il possède une valeur limite d'exposition (voir section §8.1)

SECTION 4 : Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

En cas d'inhalation	En cas d'inhalation de vapeurs, sortir la victime à l'air frais et la garder au repos. consulter un médecin si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent.
En cas de contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
En cas d'ingestion	si la personne est consciente, rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir 2.1 et 2.3

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information / donnée disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Poudre chimique résistante aux alcools Mousse chimique (mousse résistant à l'alcool) Extincteur à CO2
Moyens d'extinction déconseillés	L'eau en jet bâton

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde et dioxyde de carbone

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du : 02.01.2015

Numéro de version 1

Révision du :

Nom du produit : EAU JAPONAISE

En cas d'échauffement, risque de formation de mélanges explosibles avec l'air. Le contact avec des substances métalliques peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Ne pas pénétrer ou rester dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome

Information supplémentaire

Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts

Refroidir les emballages exposés à la chaleur ou aux flammes avec de l'eau pulvérisée

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Eviter l'inhalation des vapeurs

Eviter le contact avec la peau et les yeux

Protection personnelle : voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Le produit répandu libère des vapeurs inflammables

Ramasser le produit par mélange avec un absorbant inerte pour liquides

Récupérer le mélange dans un récipient approprié pour évacuation et élimination

Laver les résidus de la zone contaminée avec beaucoup d'eau

6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8. Information concernant l'élimination, voir chapitre 13

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Général

Pas de flammes nues. Ne pas fumer

Tenir à l'écart des sources de chaleur et des sources d'ignition

Utiliser dans un local bien aéré

Manipulations

Eviter le contact avec la peau et les yeux

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver dans les conteneurs d'origine

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé

A conserver au frais à l'abri de la lumière et de la chaleur

Stocker loin des sources de chaleurs, des flammes ou étincelles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information/donnée disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du : 02.01.2015

Numéro de version 1

Révision du :

Nom du produit : EAU JAPONAISE**Limites d'exposition professionnelle**

(valeurs INRS France (ED984)

ETHANOL : VLCT (VLE) – France (mg/m³) : 9500

ETHANOL : VLCT (VLE) – France (ppm) : 5000

ETHANOL : VME – France (mg/m³) : 1900

ETHANOL : VME – France (ppm) : 1000

ACIDE SULFURIQUE : VLCT (VLE) – France (mg/m³) : 3ACIDE SULFURIQUE : VME – France (mg/m³) : 1BUTANONE (ethyl methyl cetone) : VLCT (VLE) – France (mg/m³) : 900 (valeur limite réglementaire contraignante)

BUTANONE (ethyl methyl cetone) : VLCT (VLE) – France (PPM) : 300 (valeur limite réglementaire contraignante)

BUTANONE (ethyl methyl cetone) : VME – France (mg/m³) : 600 (valeur limite réglementaire contraignante)

BUTANONE (ethyl methyl cetone) : VME – France (PPM) : 200 (valeur limite réglementaire contraignante)

2- PROPANOL : VLCT (VLE) – France (mg/m³) : 980

2- PROPANOL : VLCT (VLE) – France (ppm) : 400

DNEL

ETHANOLA court terme, Local- Inhalation- 1900 mg/m³

A court terme, Local- Inhalation- 1000 ppm

A long terme, systémique – par voie cutanée – 343 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme, systémique – inhalation – 950 mg/m³

A long terme, systémique – inhalation – 500 ppm

BUTANONE

Utilisation finale : travailleurs

Voie d'exposition : contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : effets chroniques

Durée d'exposition : 1 jour

Valeur : 1161 mg/kg

Utilisation finale : Travailleurs

Voies d'exposition : inhalation

Effets potentiels sur la santé : effets chroniques

Valeur : 600 mg/m³

Utilisations finales : consommateurs

Voies d'exposition : contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : effets chroniques

Durée d'exposition : 1 jour

Valeur : 412 mg/kg

Utilisation finale : consommateurs

Voies d'exposition : inhalation

Effets potentiels sur la santé : effets chroniques

Valeur : 106 mg/m³

Utilisation finale : consommateurs

Voies d'exposition : ingestion

Effets potentiels sur la santé : effets chroniques

Valeur : 31 mg/m³**PROPANOL****(CONSOMMATEURS)**

Voies d'exposition : contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : effets chroniques

Durée d'exposition : 1 jour

Valeur : 319 mg/kg

Voies d'exposition : inhalation

Effets potentiels sur la santé : effets chroniques

Valeur : 89 mg/kg

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du : 02.01.2015

Numéro de version 1

Révision du :

Nom du produit : EAU JAPONAISE

Voies d'exposition : ingestion
 Effets potentiels sur la santé : effets chroniques
 Durée d'exposition : 1 jour
 Valeur : 26 mg/kg
 (TRAVAILLEURS)
 Voies d'exposition : contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : effets chroniques
 Durée d'exposition : 1 jour
 Valeur : 888 mg/kg
 Voies d'exposition : inhalation
 Effets potentiels sur la santé : effets chroniques
 Valeur : 500 mg/kg

PNEC

ETHANOL

Eau douce – 0.96 mg/l
 Eau de mer – 0.79 mg/l
 Eau (libération intermittente) – 2.75 mg/l
 STP – 580 mg/l
 Sédiments (eau douce)-3.60 mg/kg de poids corporel
 Sédiments (eau marine) -2.90 mg/kg de poids corporel
 Sol – 0.63 mg/kg de poids corporel
 Oral – 0.72 mg/kg de poids corporel

BUTANONE (ethyl methyl cetone)

Eau douce – 55.8 mg/l
 Eau de mer – 55.8 mg/l
 Sédiments (eau douce)-284. 74 mg/kg
 Sédiments (eau marine) -287. 7 mg/kg
 Sol – 22.5 mg/kg

2-PROPANOL

Eau douce – 140.9 mg/l
 Eau de mer – 140.9 mg/l
 Sédiments (eau douce)-552 mg/kg
 Sédiments (eau marine) -552 mg/kg
 Sol – 28 mg/kg

8.2 contrôles de l'expositionProtection individuelleProtection respiratoireProtection des mains

en cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque avec filtre anti vapeurs/gaz type A/B/P3. (conforme à la norme EN141 et EN143 utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN374) l'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le dé »lai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle

Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation.

Ces informations ne sautaient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange.

Gants type néoprène ou nitrile (conforme norme EN374).

lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166)

Prévoir une protection de la peau adaptée aux risques et aux conditions d'utilisation

Protection des yeuxProtection de la peau

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du : 02.01.2015

Numéro de version 1

Révision du :

Nom du produit : EAU JAPONAISEHygiène industrielle

Se laver les mains après travail avec le produit. Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant réutilisation. En toutes circonstances ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique à 20°C	Liquide
Couleur	Rose
Odeur	Faible
pH (produit concentré)	Environ 1
Point d'ébullition (°C)	environ 78 (éthanol)
Pont éclair (°C)	<= 23 (non calculé-estimé par rapport aux composants)
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limites d'explosivité	
Limites d'explosivité inférieure (%vol)	environ 3.5 (éthanol)
Limite d'explosivité supérieure (%vol)	environ 15 (éthanol)
Pression de vapeur (20°C)	aucune information/donnée disponible
Densité de vapeur relative (air=1)	non déterminé
Densité	1.06
Solubilité	Alcool
Solubilité dans l'eau	aucune information/donnée disponible
Log P (octanol/eau) à 20°C	non déterminé
Temp. D'auto inflammation (°C)	aucune information/donnée disponible
Point de décomposition (°C)	aucune information/donnée disponible
Viscosité	aucune information/donnée disponible
Caractéristiques d'explosivité	en cas d'échauffement, risque de formation de mélanges explosibles avec l'air
Propriétés comburantes	aucune information/donnée disponible

9.2 Autres informations

Aucune information/donnée disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène
 Réactions aux peroxydes
 Réaction aux composés halogénés

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'échauffement, risque de formation de mélanges explosibles avec l'air

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart des sources d'ignition telles que chaleur, étincelles, flamme nue – ne pas fumer

10.5 Matières incompatibles

Les agents oxydants
 Peroxydes (H2O2, Na2O2, K2O)
 Acides oxydants et sels (H2SO4, HClO4)

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du : 02.01.2015

Numéro de version 1

Révision du :

Nom du produit : EAU JAPONAISE

Organométalliques
 Hydrogène
 Phosphore, arsenic, antimoine
 Oxydes métalliques (CrO₃, HgO)
 Nitrate d'argent
 Nitrate de mercure
 Perchlorate de magnésium

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde et dioxyde de carbone

Le contact avec des substances métalliques peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

<u>Toxicité aiguë</u>	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger : Alcool éthylique : Oral LD50 : 6200 – 15000 mg/kg (rat) (OECD401 équivalent) Inhalatoire LC50 >50 mg/m ³ (rat) (OECD403 équivalent) METHYLETHYLKETONE Oral DL50 : >2000 mg/kg mg/kg (rat) (BPL : non) (Valeur littérature) Dermique LD50>2000 mg/kg mg/kg (rbt) (BPL : non) ALCOOL ISOPROPYLIQUE Oral DL50 : 4570(>2000) mg/kg (rat) (BPL : non) (Valeur littérature) Dermique LD50 13400 (>2000) mg/kg (rab) (BPL : non) (Valeur littérature) Inhalatoire LC50 >50 mg/m ³ (rat) (OECD403 équivalent)
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	Provoque de graves brûlures
<u>Lésions oculaires graves/ Irritation oculaire</u>	Provoque de graves brûlures
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger
<u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u>	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger
<u>Cancérogénicité</u>	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger
<u>Toxicité spécifique pour certains Organes cibles – exposition unique</u>	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger
<u>Toxicité spécifique pour certains Organes cibles – exposition répétée</u>	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger
<u>Danger par aspiration</u>	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger
<u>Informations sur les voies d'exposition probables</u>	
<u>Inhalation</u>	En cas d'inhalation importante de vapeurs du produit il y a risque de somnolence, vertiges, céphalées, ivresse (du à l'alcool éthylique)
<u>Contact avec les yeux</u>	Provoque de graves brûlures
<u>Contact avec la peau</u>	Provoque de graves brûlures
<u>Ingestion</u>	Provoque de graves brûlures Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du : 02.01.2015

Numéro de version 1

Révision du :

Nom du produit : EAU JAPONAISE**SECTION 12 : Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Sur le produit

aucune information/donnée disponible

Effet nocif pour l'environnement aquatique par modification du Ph de l'eau. Ne pas rejeter dans l'environnement

ALCOOL ETHYLIQUE

CE50 (écologique) 275 mg/l 72h(Algues) (Chlorella vulgaris)

EC10 : 11.5 mg/l

Selenastrum capricomutum : EC50, 72h :12.9 g/l –EC10 :0.44g/l

Chlamydomonas augamatos : EC50, 48h: 18g/l – NOEC: 7.9g/l

Aquatic algae salwatar :

Skeletonema costatum, NOEC (5days) : 3.24 g/l

12.34 g/l, 48h mg/l (Daphnies) (Daphnies magma)

Daphnia magma : NOEC (reproduction, 21 jours): >10mg/l

Cériodaphnia dubia : EC50, 48h 5.012 g/l ; NOEC (reproduction, 10 jours) :9.6 mg /L

Palaemonetes pugio NOEC (developement, 10 jours) : 79 mg/l

Invertebrates salwater :

Artemia saline : EC50, 24h : 23.9 g/l (>10g/l)

Artemia salina nauplii : EC50, 48h:857 mg/l

LC50 (écologique) 13g/l, 96h mg/l (poisons) (salmo gairdneri)

Pimephales promelas : 13.5, 14.2 et 15.3 g/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information/donnée disponible

Ethanol : biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information/donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information/donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information/donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Effet nocif pour l'environnement aquatique par modification du pH de l'eau. Ne Pas rejeter dans l'environnement

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**Généralités

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur

Elimination des déchets duProduitLes restes non utilisés du produit doivent être considérés comme des déchets dangereux
Ils doivent être incinérés dans une installation agrééeDestruction des récipients vides

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur

SECTION 14 : Informations relatives au transport**Information générale**

Le produit est soumis aux prescriptions de transport :

Par route : RID/ADR

Par voie maritime : OMI/IMDG

14.1 Numéro ONU

UN 2924

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du : 02.01.2015

Numéro de version 1

Révision du :

Nom du produit : EAU JAPONAISE

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport

ADR/RID LIQUIDE INFLAMMABLE – CORROSIF – N.S.A. (éthanol, Acide sulfurique)

Désignation officielle de transport

OM-IMDG LIQUIDE INFLAMMABLE – CORROSIF – N.S.A. (éthanol, Acide sulfurique)

Désignation officielle de transport

IATA LIQUIDE INFLAMMABLE – CORROSIVE – N.S.A. (éthanol, Acide sulfurique)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID

Classe : 3

Etiquetage : 3 liquides inflammables

Etiquette 8 : matières corrosives

OMI/IMDG

Classe : 3

Etiquetage : 3 liquides inflammables

Etiquette 8 : matières corrosives

OACI/IATA

Classe : 3

Etiquetage : 3 flammable Liquids

Etiquette 8 : corrosives

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 : Information réglementaires

15.1 Règlements législatifs particuliers à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées

Dispositions nationales France Maladies à caractère professionnel : n°601

Maladies professionnelles : n°36

Autres informations

Aucun(e)

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune information/donnée disponible

SECTION 16 : Autres informations

Listes des phrases R et des mentions de danger de la rubrique 3

R11 Facilement inflammable

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R35	Provoque de graves brûlures.
R36	Irritant pour les yeux
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du : 02.01.2015

Numéro de version 1

Révision du :

Nom du produit : EAU JAPONAISE

Listes des phrases H et des mentions de danger de la rubrique 3

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

Cette fiche de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par le fabricant

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.